

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2020

La ministre de la transition écologique et solidaire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 19 août 2019 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un recrutement par concours interne, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2020 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2020 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 8 juin 2020,

ARRETE

Article unique – Les dix candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2020, ouvert par l'arrêté du 23 octobre 2019 susvisé :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	ACHAHBOUN	MOURAD
Monsieur	ANDREAZZA	ALEXANDRE
Monsieur	DAVID	ALEXIS
Monsieur	ELAMBERT	BENOIT
Madame	FILHOL	ANNE-CLAIRE
Monsieur	HUCHON	MICKAËL
Madame	LELONG	ALICE
Monsieur	LENQUETTE	SYLVAIN
Monsieur	MENSAH	THIBAULT
Monsieur	PARIS	BASTIEN

Pour la Ministre et par délégation

Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR

Fait le 08/06/2020